

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 9. Posté : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT PAÏES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

21 Octobre 1882.

Chronique générale.

LES FINANCES SOUS LA RÉPUBLIQUE.

Les radicaux eux-mêmes constatent aujourd'hui la mauvaise gestion financière de la République. Témoin ces critiques de la Vérité :

« Tant que le parti républicain a été dans l'opposition, il n'a cessé de réclamer le gouvernement à bon marché. Il a répété que les fonctionnaires ne doivent pas vivre pour émarquer, mais émarquer pour vivre. Il a déclaré qu'en arrivant au pouvoir, son premier acte serait de réviser les charges qui pèsent sur les contribuables et de ramener au strict nécessaire le personnel des administrations publiques. Rien de tout cela n'a encore été fait. On ne s'en est même pas occupé... On ne s'est pas inquiété de la progression croissante des dépenses, parce qu'on comptait sur les plus-values et sur les moyens de trésorerie. Aujourd'hui les plus-values s'arrêtent. Les projets de MM. Allain-Targé et Léon Say ont commencé à discréditer les moyens de trésorerie. Nous demandons que M. Tirard fasse connaître en séance le troisième budget, afin que le discrédit s'achève et que la leçon donnée à la Chambre soit complète. »

On s'est ému à Paris d'un placard que, dans la nuit du 17 au 18 de ce mois, le Comité des justiciers du peuple a fait apposer sur les murs des maisons des dixième, onzième et douzième arrondissements.

Il ne se passe guère de jour, dit le National, où de semblables placards soient arrachés par la police sur plusieurs points de Paris; et, malgré la surveillance la plus active, les auteurs de ces écrits incendiaires n'ont pu encore être saisis.

M. Fallières, ministre de l'intérieur, a eu hier, à ce sujet, une entrevue avec M. Camescasse pour aviser aux moyens de faire cesser cette odieuse propagande.

Judi, ont été placardées des affiches manuscrites dans différents endroits de Belleville.

L'une de ces affiches, envoyées à la direction de la sûreté par les agents qui les ont enlevées hier matin, était ainsi conçue :

« Il faut faire venir Gambetta à une réunion. C'est notre droit d'électeurs; ne l'oublions pas. Un Comité s'en a formé aussitôt que des électeurs résolus en auront fait la demande. — Vive la République! »

Encore une nouvelle interpellation dont le cabinet est menacé à l'ouverture de la session. M. de Mun se propose d'interpeller à la fois le garde des sceaux, à propos d'une altercation qui aurait eu lieu entre le procureur de la République de La Roche-sur-Yon et l'abbé Girard, aumônier de la prison de cette ville, et le ministre de l'intérieur, qui a révoqué le susdit abbé à la suite de cet incident. (National.)

LES TROUBLES DE MONTCEAU-LES-MINES.

La présence des troupes semble enfin intimider les meneurs. La Bande noire a renoncé, momentanément peut-être, à la dynamite.

Les ponts des chemins de fer continuent à être gardés. Les puits des usines sont surveillés par la troupe.

Le parquet de Charolles, M. le directeur de la sûreté générale et M. le sous-préfet de Charolles, ont reçu des lettres de menaces dans lesquelles on leur annonce qu'ils seront fusillés dans quelques jours.

Les maires des communes voisines de Montceau ont également reçu des lettres dans lesquelles on leur prédit une prochaine exécution.

Des militaires ont été logés chez différentes personnes très-menacées par des lettres anonymes et par des affiches apposées sur les maisons. L'une de ces affiches sur papier rouge, collée sur un immeuble appartenant à un propriétaire de mines, portait ces mots : Maison condamnée à sauter. P. J. L. X.

Le parquet a empêché la distribution d'une lettre de Louise Michel « à ses amis les mineurs », les encourageant « à persévérer dans la lutte pour s'affranchir de l'oppression des bourgeois ».

On assure, dit le Courrier de Saône-et-Loire, qu'un grand nombre d'individus amnistiés de la Commune se trouvent dans le département de Saône-et-Loire. Leur présence dans les localités les plus accessibles à un mouvement anarchiste fait présumer qu'il y a une entente entre eux et les émeutiers et qu'ils viennent auprès d'eux pour les seconder, au cas où l'insurrection se généraliserait dans la région.

Une commission rogatoire a été transmise hier matin par le tribunal de Chalon au parquet de la Seine pour faire procéder à une perquisition dans les bureaux d'un journal révolutionnaire de Paris.

Le procureur de la République a pris à ce sujet les instructions du ministre de la justice. Une décision a dû intervenir hier. Nous croyons qu'il s'agit du Citoyen universel, dirigé par l'anarchiste Guesde.

Laïcisation

Le Journal des Débats, distinguant deux sortes de « laïcisation », estime qu'il y en a une qui est mauvaise et qui peut nuire à la République.

« C'est, dit-il, celle dont nous avons vu un si regrettable exemple à Paris, avant même la promulgation de la loi du 28 mars; c'est celle qui consiste à enlever brutalement des écoles les emblèmes religieux, celle qui consiste à faire une guerre violente et sournoise à tout ce qui, de près ou de

loin, rappelle le catholicisme. Nous faisons allusion ici à des faits qui ont été très-rare, mais enfin qui se sont produits et qui sont de nature à compromettre le succès de la loi. Dans tel endroit, on aurait fait disparaître des murs de l'école cette innocente devise : « Aimez Dieu, respectez vos parents. » Ailleurs, on aurait enlevé aux enfants leurs catéchismes, qu'ils avaient apportés en classe parce qu'ils devaient, en sortant de la classe, se rendre à l'instruction religieuse... Quel avantage trouve-t-on, dans des régions où les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la population sont catholiques, à blesser ou simplement à taquiner les croyants? Même dans les départements où la foi est peu ardente, où les hommes ne vont à l'église que le jour de leur mariage et le jour de leur mort, ces mesures sont inutiles et dangereuses. »

Voilà un aveu qui a d'autant plus de prix qu'il nous est fait dans le Journal des Débats par un inspecteur de l'Académie de Paris, M. Edgard Zévort.

LE 12^e ANNIVERSAIRE DE CHATEAUDUN.

A propos du 12^e anniversaire de la résistance de Chateaudun, qui vient d'être célébré, nous lisons dans l'Océan :

« La sœur JEANNE DE CHANTAL était, à l'époque de l'invasion, supérieure de la maison de Chateaudun; elle se conduisit en véritable héroïne lors de la brillante défense de cette ville. Ce fut elle qui sauva la municipalité entière de la fureur d'un vainqueur exaspéré en la cachant dans les caves de la communauté; elle sauva encore de la rage de l'ennemi une compagnie de francs-tireurs qui n'avaient plus de munitions, en les abritant dans les dépendances de sa maison, criblée d'obus, et elle parvenait à les faire évader et quitter la ville pendant la nuit, leur servant elle-même de guide. C'est elle qui présentait sa poitrine devant les baionnettes ennemies et relevait de sa main les fusils bavares qui couchaient en joue un malheureux officier de la garde nationale,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XI (Suite.)

Un sourire légèrement ironique souleva les lèvres rouges de M^{me} Boldini.

— Mes félicitations amicales, mon ami, pour le dévouement que tu inspires; prends-en votre part, Geneviève; vous faites de notre cher Léon une façon de poète!... Je crois qu'il madrigalise en votre honneur, et vous êtes bien digne d'un tel hommage.

La moqueuse disait si gentiment ses malignités à double tranchant, qu'il eût été difficile de les accueillir autrement qu'avec bonne grâce.

Toujours indulgente, M^{me} Carvès n'y voulut voir qu'une amicale exagération.

Lucy s'était assise au pied du lit, dans une pose élégante; la carosse de sa voix réjouissait ses auditeurs et les subtils parfums de sa toilette rafraîchissaient la fade atmosphère de cet asile de souffrance.

Les deux autres blessés estimaient que leur camarade de chambre était bien favorisé de recevoir de telles visites.

Tout à coup, il se fit un certain bruit de pas et de voix dans la pièce précédente. On put distinguer le timbre nasillard du chirurgien qui semblait discuter avec une femme.

— Je ne suis pas partisan de ce changement, je l'avoue, madame.

— Enfin, docteur, est-ce possible?

— Possible, oui, mais favorable, non.

— Vous ne m'opposez pas d'obstacles, cependant?

— Parce que je reconnais vos droits, madame, et que le cas n'est pas tellement grave...

— Cela suffit, alors. Merci, docteur.

Le blessé dressa une oreille inquiète et Geneviève frissonna.

La porte entr'ouverte donna passage à un fouillis de soie cassante enveloppé de fourrures, d'où émergeait, sous une toque emplumée, un visage rond, plein, haut en couleur, auquel deux énormes cerceaux de diamants faisant saillie au bord des joues rebondies, donnaient l'aspect d'une large amphore à deux anses.

M^{me} Caroline Bourgeal fixa; dès l'entrée, ses yeux courroucés sur le groupe paisible, souriant, où l'on devisait à mi-voix pour distraire le malade.

Un peu de moiteur vint au front de celui-ci.

M^{me} Boldini, qui ne s'étonnait guère, parut surprise de la hardiesse de cette apparition, oubliant, d'ailleurs, qu'elle-même en avait reçu l'avis, et n'avait point daigné la déconseiller.

Si l'on eût regardé Geneviève, à l'aspect de la femme qui l'avait si cruellement outragée, on eût distingué une pâleur plus mate envahissant son teint délicat.

CHAPITRE XII

Rien n'intimidait M^{me} Caroline.

Le silence réprobateur qui salua son entrée glissa sur sa résolution, sans l'entamer.

Derrière elle entrèrent le chirurgien, dont l'heure de la visite approchait, et Jacques Ferrat, qui, sans la connaître, rien qu'à ce frou-frou tapageur, à cet aplomb vulgaire, flairait un danger ou un chagrin pour Geneviève.

— Il m'est bien dur, monsieur Bourgeal, dit-elle en se plantant en face du lit, de vous retrouver dans une ambulance, tandis que vous avez une maison, un entourage et des soins qui vous y attendent.

La voix n'était pas encore agressive, mais on y sentait bouillonner une secrète hostilité.

Léon s'affirma la tête sur ses coussins, car le reste du corps conservait une immobilité absolue, et dit avec calme :

— Vous êtes trop bonne d'en prendre souci,

madame, je vous remercie.

— Je fais plus que d'en prendre souci; j'entends réparer la maladresse que vous avez laissée commettre, en ne donnant pas votre adresse aux brancardiers.

— Je n'étais guère en état de donner des indications. Tout est bien ainsi, du reste.

— Et moi, cela me déplaît outre mesure. Ne dirait-on pas d'un homme sans famille, sans position... d'un soldat obscur, éloigné des siens, à vous voir ainsi recevoir les soins des étrangers... dans une maison charitable?

— C'est le grand honneur de cette maison de s'ouvrir aux blessés et aux malades, et c'est le nôtre aussi d'accepter avec gratitude cette hospitalité.

— Enfin on vous a conduit ici. Vous y avez été admirablement soigné; mais je viens faire cesser cet état de choses... anormal.

— Ce n'est point nécessaire.

— A mon avis, c'est indispensable. J'ai tout prévu. Le docteur ne s'y oppose pas, et je me suis procuré, à prix d'or, une large voiture, un confortable landau, bien attelé, où l'on pourra vous placer comme dans un lit, sur votre matelas.

En disant avec emphase ce mot « à prix d'or » qui semblait doubler d'importance sur ses lèvres, elle coula un regard inquiet vers le chirurgien, qui, penché sur le sergent d'infanterie, ne paraissait

qu'elle couvrait de son corps, acte d'intrépidité qui toucha ces féroces soldats; c'est elle enfin qui, traversant courageusement les lignes ennemies, allait jusqu'à Orléans au quartier général de Van der Thann, demander au général en chef la grâce de quelques habitants coupables d'avoir défendu leurs foyers.

» Eh bien, l'héroïne de Châteaudun, devant laquelle le général ennemi s'inclinait avec admiration et respect, n'aura sans doute pas sa place marquée à cette fête, parce qu'elle a le tort de porter la sainte livrée du Christ. »

ÉTRANGER

Les élections primaires à Berlin.

Dépêches adressées au Temps :

Berlin, 19 octobre.

Les élections primaires pour la Chambre des députés prussienne ont eu lieu aujourd'hui. Suivant les résultats déjà connus, 2,934 électeurs libéraux sont élus à Berlin et seulement 865 conservateurs.

La dernière note de la Turquie, si amicale pour l'Angleterre, est diversement commentée ici. Les uns y voient la preuve qu'un traité secret unit déjà les deux puissances. Pour les autres, cette note témoigne seulement à quel point la Turquie est résignée à s'en remettre en Égypte à la bonne volonté de l'Angleterre.

Berlin, 20 octobre.

Le *Berliner Tageblatt* célèbre la victoire du libéralisme à Berlin comme un verdict rendu par les électeurs contre la politique qui a aboli les écoles mixtes et qui a conduit un ministre de l'intérieur à honorer une assemblée antisémite.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 octobre.

Les rentes françaises sont assez fermes, elles ont fait preuve de quelque activité : on a coté 81.37 et 81.27 sur le 3 0/0 ancien; 81.77, 81.70 et 81.65 sur l'amortissable; 116.60 et 116.52 sur le 5 0/0.

Les valeurs, plus négligées aujourd'hui, ont quelque difficulté à se maintenir aux environs des cours de la veille.

La Banque de France reste à 5,450.

Sur la Banque de Paris, on inscrit 1,142.50.

Le Crédit Foncier, grâce à un bon courant de demandes, est très demandé, mais les cours sont plus faibles, on se tient à 1,420.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie oscillent aux environs de 530.

Le coupon n° 1 des actions du Comptoir Industriel de France et des Colonies est mis en distribution depuis le 20 courant. Déduction faite de l'impôt, ce coupon est payable comme suit : 11.50 par action au porteur; 12.125 par action nominative.

On tient à 560 l'action du Crédit Provincial, les demandes sont nombreuses, il est difficile de les satisfaire intégralement.

La Banque Centrale de Crédit est ferme, ses titres se placent dans les portefeuilles de nos premiers capitalistes qui savent qu'un avenir sérieux leur est réservé.

Le public refuse de souscrire aux obligations de chemin de fer du Caucase, offertes par le Comptoir dit National d'Escompte; en agissant ainsi les

capitalistes font acte de patriotisme, car 125 millions seront mieux chez nous qu'enfouis dans les caisses de la Russie.

Le Panama est lourd à 505.

Le Gaz est offert à 1,580.

Le Suez fléchit de 2,640 et 2,627.50.

Nos titres de chemins de fer conservent leur attitude à la baisse. On offre le Lyon à 1,650; le Nord à 1,950; l'Orléans à 1,280.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un décret du 17 octobre supprime les directions supérieures du génie et crée pour chacune des régions de corps d'armée de l'intérieur un directeur du service du génie de la région.

La direction de Tours (9^e corps d'armée) comprend les départements d'Indre-et-Loire, de l'Indre, de la Vienne, des Deux-Sèvres et de Maine-et-Loire.

Le bureau d'administration du collège de filles de Saumur a été composé ainsi qu'il suit, par arrêté du ministre de l'instruction publique :

Président : M. le Sous-Préfet de Saumur.

Membres de droit : M. le Maire de Saumur; M. l'Inspecteur d'académie.

Membres : M^{me} Bury; M^{me} Bodin; MM. Lecoy, juge de paix; Coulon, ancien chef d'institution; Renou, ancien notaire; Peton, docteur-médecin.

Au moment où l'on accorde si généreusement des pensions aux « victimes du Deux-Décembre », il nous semble qu'il serait opportun de mettre sous les yeux de nos députés la liste des malheureux soldats qui, blessés pendant la campagne de 1870-71, attendent une compensation bien méritée d'ailleurs.

Logiquement, la République ne peut moins faire pour eux qu'elle ne fait pour les autres, d'autant qu'il est certain que, dans le nombre, on ne trouvera guère de préfets, encore moins de députés et pas du tout de sénateurs.

Le ministre des postes vient de prescrire la fabrication d'enveloppes timbrées pour cartes de visite. Il sera mis en circulation, avant le 4^e janvier 1883, un million et demi au moins d'enveloppes timbrées à cinq centimes.

Timbre : cinq centimes; enveloppe : un demi-centime.

Pour cinquante-cinq centimes, on aura dix enveloppes à cartes de visite.

Le *Poitou* signale en ces termes une éloquentة protestation contre l'enseignement laïque dans le canton de Cerizay :

« Le canton de Cerizay possède une commune privilégiée entre toutes les autres; elle se nomme la Forêt-sur-Sèvre; dans cette commune, grâce à la générosité de M. le comte de Rohan-Chabot, il existe deux écoles libres et gratuites, l'une tenue par les

religieuses de la Puye, et l'autre par les Frères de Saint-Gabriel. Voilà ce qui offusque nos gouvernants.

» Établir dans cette commune une école laïque pour combattre contre les bons Frères, tel fut leur projet. On somme donc le conseil municipal de se réunir pour voter cette école. M. le maire, en effet, convoque les conseillers, ainsi que les plus imposés de la commune; chacun dépose secrètement son vote dans l'urne; le dépouillement se fait. O fatalité humaine! Sur 16 ou 17 votants, 5 seulement sont pour un instituteur, et, dois-je l'avouer, la renommée nous dit que ces 5 votants n'ont point de garçons à faire instruire.

» Bref, on envoie le résultat à M. le sous-préfet de Bressuire, puis à M. le préfet de Niort, qui impose d'office un instituteur à la commune de la Forêt. Il s'agit donc maintenant de préparer l'ancienne habitation qui, avant l'arrivée des Frères, il y a douze ans, servait de maison communale. M. l'inspecteur daigna lui-même descendre sur les lieux, afin de désigner les restaurations à faire; on l'écoute très-poliment; mais, une fois parti, on ne s'occupe de rien. Plusieurs mois s'écoulent, on croit l'instituteur tombé dans l'eau, quand tout à coup une lettre arrive comme une bombe, annonçant l'arrivée de l'instituteur pour tel jour. C'est alors que tous les pères de famille, sans en excepter un seul, sont allés à la mairie afin de faire inscrire leurs enfants pour les Frères, qui n'avaient en rien démerité et dont on était toujours très-content. Voyant cette unanimité pour envoyer les enfants chez les Frères, le conseil municipal déclara, à l'unanimité aussi, qu'il ne voterait rien pour la maison d'école laïque.

» Malgré toutes ces protestations, on envoya un instituteur que tout le monde plaint.

» Il est donc à son poste, en attendant des élèves; je me trompe, il en a deux, mais ils sont tous les deux d'une commune voisine. Or, la Forêt est-elle bien obligée de s'imposer des sacrifices pour deux étrangers? Je voudrais bien le savoir. Donc sur 62 enfants, de 6 à 13 ans, qui sont à la Forêt, il y en a 62 pour les Frères, et pas un pour l'instituteur; je le dis bien haut à l'honneur de ces bons pères de famille. »

CHASSE.—ANIMAL SAUVAGE TROUVÉ MORT.

Le *Journal de la Vienne* rapporte un jugement du tribunal de Loudun rendu le 25 août 1882, dans lequel il est dit que :

« Le fait de prendre dans un champ une pièce de gibier trouvée morte n'est pas un délit de chasse, alors que sa mort ne peut être considérée, ni directement, ni indirectement, comme la suite d'un acte volontaire du prévenu.

» Le fait d'emporter chez soi l'animal capturé dans ces conditions ne constitue pas le délit de colportage de gibier en temps prohibé. »

Voici quel était le cas :

Le 24 juillet dernier, Charandeau était occupé à labourer son champ, lorsque son

attention fut éveillée par un cri, qu'il reconnut bien vite être celui d'un lièvre que son chien venait de prendre au gîte et qu'il avait tué. Charandeau n'avait été pour rien dans l'affaire, il n'avait pas son chien sur la piste, il ne l'avait pas excité, il n'avait connu l'événement que par la dernière plainte de la victime, et alors qu'il n'était plus temps de lui conserver la vie.

Poursuivi pour le délit de chasse et de colportage de gibier en temps prohibé, Charandeau a été acquitté.

On écrit de La Roche-sur-Yon :

« Un double assassinat a été commis, dans la nuit du 13 au 14 courant, dans la commune de Faymoreau-Puy-de-Serre, canton de Saint-Hilaire-des-Loges, chez les époux Chaigneau, propriétaires, âgés, la femme de 73 ans, le mari de 66. Ce dernier, ayant survécu, a pu déclarer à la justice que l'auteur du crime était son neveu Gouin, qui depuis longtemps avait manifesté l'intention de le tuer.

» Gouin n'est pas encore arrêté. »

LE PORTIER.

Un vieux portier disait à son heure dernière :
Concierge vigilant autant que débonnaire,
Ici depuis trente ans j'ouvre à tous la maison;
Donc, quand j'irai frapper au paradis, j'espère
Que saint Pierre pour moi tirera le cordon.

R. DU DOUF.

THÉÂTRES.

LE POSTILLON DE LONJUMEAU.

Samedi dernier, pour le troisième début de M^{me} Danglade, on a joué au Grand-Théâtre d'Angers le *Postillon de Lonjumeau*.

Le *Courrier d'Angers* dit à ce propos :

« Le *Postillon de Lonjumeau* date de loin; c'est le 13 octobre 1836 qu'il fut joué pour la première fois sur la scène de l'Opéra-Comique. Eh bien, la musique d'Adam n'a pas vieilli, elle est toujours fraîche et chaque reprise est un nouveau succès... C'était donc, jour pour jour, quarante-six ans après la première représentation à Paris que le public applaudissait si chaleureusement sur notre scène la charmante partition d'Adam.

» Quelqu'in vraisemblable qu'il soit, ce livret est si gai, si gracieux, qu'il plaît toujours. Songez donc, il n'y a que des personnages sympathiques ou bonnement ridicules dans cette intrigue.

» Puis, le *Postillon*, c'est une des figures que tous nos romanciers, nos auteurs dramatiques, nos peintres ont popularisées.

» C'était un événement dans tous les villages, il y a cinquante ans, que le passage d'une de ces chaises de poste, voiturant quelque grand seigneur ou quelque millionnaire. Quel était le personnage important de tout cet équipage? Le *Postillon*.

» Solidement en selle sur son porteur, un fort cheval gris, il appuie vigoureusement

ait pas l'entendre.

— Je ne veux pas être transporté, déclara nettement l'ingénieur.

Caroline rougit de dépit.

— Je pense que vous ne réfléchissez pas, monsieur. Vous aurez chez vous, chez moi, une installation excellente, des serviteurs empressés, un médecin pour vous seul.

— Ici, je suis comblé, vous dis-je.

L'accent devint âpre.

— Peut-être même êtes-vous, en effet, comblé un peu plus qu'il ne serait convenable.

— Et je tiens à demeurer dans ce milieu sympathique.

— Qui permet à de singulières influences de s'exercer plus librement.

— Dans ce milieu, où votre intervention inattendue... oh ! fort inattendue !... détonne étrangement, je vous l'avoue.

— Mon intervention n'a rien que de légitime.

— La rupture que vous sollicitez la rend, au contraire, assez surprenante.

— Nos dissentiments ne m'enlèvent pas le droit de veiller à votre sécurité, j'imagine ?

— Ils donnent au moins un caractère douteux au subit intérêt que vous prenez à mon sort.

— Permettez-moi de juger de la convenance de mes actes, monsieur Bourgeal.

— Eh !... laissez-moi d'abord la liberté des

miens.

— Vous refusez de vous laisser amener dans votre maison ?

— En ce moment, oui.

— J'ai des griefs contre vous. Mais, tant que mon indépendance ne me sera pas publiquement rendue, je veux remplir mes devoirs. Aujourd'hui, mon devoir est de vous soigner.

— Je vous sais le gré que mérite un tel zèle.

— Mais vous n'examinez même pas s'il est sage de repousser ma proposition ?

— Pour des motifs personnels, je persiste dans mon refus.

— Rien de plus visible que votre parti pris de m'irriter !... Pour ce faire, il eût pourtant suffi de l'édifiant spectacle que je rencontre ici.

Et d'un geste, qu'elle essaya de rendre injurieux, M^{me} Caroline désigna Jeannine stupéfiée, Geneviève blanche, digne, dont les grands yeux ne se baissèrent pas.

Ce calme la rendit furieuse.

— Voici deux fois que je vous trouve sur ma route, reprit-elle avec explosion, en s'adressant à la jeune femme; et, si peu que je tiens, au fond, à une union que je travaille à briser, j'en veux garder les convenances extérieures. Votre présence éternelle ici ne peut durer.

Secouant le saisissement qui l'avait frappée dès le début de cette odieuse scène, M^{me} Carvès sourit

avec un suprême dédain.

Sa voix s'éleva nette, toujours douce :

— Une première fois, j'ai plié devant vous, madame, vous étiez sous votre toit, où mon ignorance m'avait conduite. Aujourd'hui, dans un asile de charité, où mon droit à soulager la souffrance est aussi entier que le vôtre, je ne céderai pas ma place à ce chevet.

— Vous resterez ?... malgré moi ?

— Je resterai; mais je veux d'abord soustraire la fille de Léon Bourgeal aux révélations, singulières pour son ignorance de vie, que le manque de sang-froid peut vous exposer à lui faire entendre.

Prenant alors, des mains de la fillette, le livre d'images que celle-ci s'amusait à faire passer sous les yeux de son père, elle l'emmena lentement vers la sortie.

Le docteur, jusque-là tout absorbé par son nouveau malade, se retourna vivement :

— Vous reviendrez, je vous prie, madame, dit-il respectueusement à Geneviève.

— Si vous le désirez, docteur, j'aurai un double motif de le faire.

— Notre blessé a besoin de vous. Vous le calmez mieux que ma potion.

M^{me} Carvès s'inclina.

— Je reviendrai, fit-elle.

Et elle disparut.

Alors Caroline, hors d'elle-même, se retourna

menaçante vers le chirurgien.

— Vous avez donc oublié qui je suis, docteur ? s'écria-t-elle.

— Pourquoi donc ? demanda celui-ci d'un air rogue.

— Puisque c'est devant moi, M^{me} Caroline Bourgeal, femme de M. Léon Bourgeal...

— Jusqu'au prochain divorce, chuchota Lucy.

— ... Que vous réclamez les soins de M^{me} Carvès, la femme divorcée de ce même Léon Bourgeal ?

— Et cela vous choque ?

— On ne peut plus.

— Je le regrette, madame. La personne que vous désignez comme la « femme divorcée » de mon blessé et dont l'honorabilité ne saurait être suspectée, sert utilement à sa guérison par une heureuse influence.

— Je le crois, mais c'est inconvenant.

— Peut-être moins que l'agitation que vous entretenez autour de mes malades, madame, et qui doit cesser promptement.

— Ah ! c'est ainsi, docteur, que vous défendez mes droits !... Eh bien ! je m'installe à mon tour mes droits !... Eh bien ! je m'installe « adacieuusement » de ce blessé qu'on me dispute « adacieuusement », et l'on verra bien qui osera m'en éloigner !

Le chirurgien haussa les épaules.

— Mon Dieu, madame, ce sera moi, tout simple-

ment.

ment de son fouet l'autre cheval de son équipage, le maille, comme on l'appelait. Son petit chapeau, sa veste à ramages, ses grandes bottes, tout cela était fort pittoresque. Puis est venue la chanson, l'air du « Postillon de Lonjumeau », si gracieux et si gai : « Ah ! qu'il est beau !... » Cette musique facile a fait le tour de la France sans que personne ne soit effrayé d'ailleurs du second couplet, fort graveleux, et qui sent un peu trop son XVIII^e siècle..... »

Nous lisons encore dans le *Patriote de l'Ouest* :

« Le Postillon a été pour M. Pellin l'occasion d'un franc et bon succès. L'interprétation de ce charmant opéra a d'ailleurs été des plus remarquables, et j'engage vivement la direction à nous le redonner dans le courant de l'hiver. La mère en peut conseiller l'audition à sa fille, et les parents scrupuleux ou timorés qui regrettent le temps des pièces commes il faut seront à même d'y conduire leurs enfants. »

M. Pellin, je le répète, mérite qu'on se dérange pour aller l'entendre.

Il est difficile de rêver un plus aimable postillon, un plus séduisant Saint-Phar. Le second acte a été joué par lui d'une façon toute exquise et les phrases mélodiques qui abondent dans cette partition ne pouvaient manquer de ressortir, étant aussi finement détaillées. Voilà une interprétation vraiment artistique. Notre premier ténor a du reste été fort bien secondé par M. Charles Isaac et M^{me} Danglade, qui ont eu leur bon part d'applaudissements. En écoutant le *Postillon de Lonjumeau*, je me disais qu'il était en somme fort regrettable de voir nos compositeurs délaisser complètement ce genre si gai, si simple et si français. Ce n'est pas que je sois fou d'une musique qui certes ne m'a jamais transporté jusqu'au troisième ciel, mais quand on songe à celle qui la remplace, quelle dégringolade !.....

Le public continue à couvrir nos danseuses d'applaudissements de plus en plus mérités. Le *Rêve d'un Noir* est un petit ballet féerique des mieux réglés et dans lequel M. Rougier a trouvé un succès égal à celui des *Incrovables*.

Enfin, nous croyons devoir donner les lignes suivantes qui terminent un article de l'*Union de l'Ouest* :

« Il n'y a désormais aucune raison d'appréhender que la suite de la campagne ne réponde pas à ses brillants débuts. Nous aurons donc, tout l'indique, une bonne année théâtrale, telle que, de mémoire d'habitude, il faudrait remonter bien loin dans le passé pour trouver sa pareille au théâtre d'Angers. Là, comme pour les concerts populaires, de grands efforts sont faits ; il appartient au public de les reconnaître en venant de plus en plus aux représentations. »

D'après ce que l'on vient de lire, le public saumurois a pour lundi prochain une brillante soirée en perspective ; nous ne doutons pas qu'il y ait foule à la représentation

du *Postillon de Lonjumeau* et du *Rêve d'un Noir*.

Faits divers.

Dans une vente d'autographes qui vient d'avoir lieu à Berlin, une lettre de Rouget de l'Isle, l'auteur de la *Marseillaise*, datée de Paris, le 20 novembre 1806, a été adjugée au prix de 14 marks ; une lettre de Schumann, portant la date du 3 avril 1884, Leipzig, a été vendue 22 marks et demi ; l'ouverture d'*Athalie*, de Mendelssohn, 400 marks ; un manuscrit de Meyerbeer, pas composé pour M^{lle} Taglioni, pour *Robert le Diable*, 195 marks ; une pièce autographe inédite, de Mendelssohn, *Bartholdi*, grand air de concert, avec récitatif, écrit par Mendelssohn, à l'âge de 14 ans, 400 marks ; la composition de Beethoven sur le chant de Goethe, *Friedwold und Leidwold*, en manuscrit, 500 marks ; une symphonie de Mozart, pour deux violons, 4,005 marks.

La mort vient d'enlever l'homme le plus âgé de la ville de Strasbourg, l'un des rares survivants de la Grande-Armée, et certainement le dernier des Alsaciens qui ont fait connaissance avec les horribles pontons anglais. M. Théophile Fischer était né à Strasbourg, le 24 avril 1787. Entré au service en 1807 en qualité de pontonnier, il avait fait une partie des campagnes de l'Empire. Plus tard, nous le voyons avec ses compagnons victorieux à Berlin, où il resta pendant quatre mois. De la capitale de la Prusse, Fischer fut dirigé sur l'Espagne, où il fut fait prisonnier et transporté sur l'île de Caprera avec un grand nombre de compagnons d'infortune. On a souvent décrit le sort des malheureux soldats que les Espagnols et les Anglais ont laissé littéralement périr de faim à Caprera et sur les pontons. Fischer, voyant mourir autour de lui l'un après l'autre de ses malheureux camarades, prit une résolution héroïque. Il se jeta un jour à la mer dans l'espoir de gagner un bâtiment sicilien qui venait à passer ; mais il fut repris par les Anglais, qui le transportèrent à Portsmouth, où il passa plusieurs années. En 1814, il eut son congé et fut envoyé à Coblenz, d'où il revint à Strasbourg.

De 1820 à 1852, il fut pilote sur le Rhin. En 1852, la ville de Strasbourg lui confia, malgré ses 65 ans, le poste d'éclusier au pont aux Chats, fonction qu'il remplit jusqu'en 1872, où l'ancien canal du Rhin fut couvert.

Fischer n'a eu pour récompense de ses services que la médaille de Sainte-Hélène ; la ville de Strasbourg lui payait depuis 1872 une pension annuelle de 200 marks.

Ce robuste vieillard n'avait jamais été malade, et il s'est éteint doucement samedi soir, à l'âge de 95 ans et 6 mois.

pour celui qu'elle prétendait accaparer, et lançant au chirurgien impassible une allusion froissante sur la partialité qu'il faisait régner dans son ambulance.

Comme pour justifier ce reproche furibond, M^{me} Caroline se croisa sur le seuil avec Geneviève qui rentrait.

En outre, elle eut le crève-cœur d'entendre le docteur dire à cette dernière :

— Voulez-vous, madame Carvès, m'aider à renouveler le bandage du front de notre blessé ?

Et, comme affront suprême, son oreille put encore saisir cette cruelle parole de l'ingénieur :

— Docteur, je vous remercie deux fois.

M^{me} Caroline, dans un état d'irritation dont il est difficile de peindre le paroxysme, se rejeta dans le grand landau, confortable, loué « à prix d'or » comme elle l'avait emphatiquement déclaré.

L'échec subi la transportait de colère, bien qu'aucun sentiment charitable ne lui fit regretter au fond de voir ses soins rejetés par un mari qu'elle entendait bientôt rejeter elle-même.

Il ne s'agissait là que d'un mesquin froissement d'amour-propre, d'une vulgaire jalousie, d'une humiliation reçue devant témoins.

Cette « pose à la femme du devoir » venait d'être percée à jour.

Son projet d'écraser Geneviève par son luxe, son étalage de beaux sentiments, et surtout par ses

BANQUE CENTRALE DE CRÉDIT

60, rue d'Orléans.

M. DUVERGER, appelé à Angers comme directeur régional, est remplacé à Saumur par M. PINEAU, ancien percepteur.

BOURSE DE PARIS

DU 20 OCTOBRE 1882.

Rente 3 0/0	81 20
Rente 3 0/0 amortissable	81 60
Rente 4 1/2	110 50
Rente 5 0/0	116 60

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Sommaire du n^o 82 : Théâtre et Lycées de filles. A l'hôpital. Pauvre Louise ! L'Expulsion de Nyons. Un bon exemple à suivre. Eau pure. Ce que l'on boit à Paris. Un tyran de village. Le Petit homme de Crozilhac (légende). Les Oiseaux (poésie).

Abonnements : 8 fr. par an ; 4 fr. pour 6 mois ; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dézé, libraire.

LE SANG, C'EST LA VIE !!!

Le ROB LECHAUX Cresson et Salsapareille rouge concentrés et iodurés, garanti sans mercure, fortifie, purifie et régénère le sang.

Le ROB LECHAUX rend la force aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.

Le ROB LECHAUX détruit sans retour et sans danger toutes les impuretés contenues dans le sang.

Le ROB LECHAUX facilite la digestion, supprime la constipation, évite les congestions.

Le ROB LECHAUX guérit rapidement les Eczéma, Plaques, Douleurs, Toux rebelle, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait, etc., etc.

GUÉRISON DE DARTRES VIVÉS DE 10 ANS

« Je n'ai, mon cher confrère, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre ROB LECHAUX, qui donne des résultats vraiment surprenants. En voici un entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement de darts vives qui lui couvraient une partie du corps. Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre ROB LECHAUX, et de votre Pomme anti-dartreuse, elle a obtenu une guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé. »

NORY, Ph^o de l'école de Paris, à Mayenne.

Le ROB LECHAUX est le meilleur reconstituant que l'on puisse donner pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.

Le ROB LECHAUX garanti sans mercure, remplace avantageusement l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grands.

Envoi gratis d'une brochure intéressante avec attestat. nombr. Le flacon 4 fr., expéd. franco de 6 fl. pour une cure complète. Mandat-poste de 21 fr. adressé à MARIO LECHAUX, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

A Saumur : Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.



COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER TRANSCAUCASIEN

(Continuation de la ligne de POTI à TIFLISE jusqu'à BATOUM et BAKOU)

ÉMISSION

445,210 Obligations de 500 Fr. 3 0/0

Garanties par le Gouvernement impérial de Russie.

Jouissance du 15 décembre 1882 en titres de Rs 125 Métalliques — n^o 20 — Rmk 408 — Fcs 500 — Fc 236 de Hollande.

Ces obligations jouissent de la garantie absolue du Gouvernement impérial de Russie, depuis le jour de leur émission, aussi bien pour le paiement de l'intérêt annuel que pour l'amortissement en 70 ans.

Elles produisent un intérêt annuel de 15 francs. L'intérêt est payable à Saint-Petersbourg, Paris, Londres, Amsterdam et Berlin, par semestre, les 15 juin et 15 décembre de chaque année.

Les obligations sont remboursables à 500 francs en 70 ans, par tirages semestriels qui auront lieu en avril et en octobre, et les remboursements les 15 juin et 15 décembre suivants.

Le premier remboursement aura lieu le 15 juin 1883.

L'intérêt semestriel de 7 fr. 50 et le remboursement des Obligations à 500 fr., seront nets de toute retenue, la Compagnie du Chemin de fer Transcaucasien ayant pris à sa charge, pendant toute la durée de l'emprunt, les impôts résultant des lois de finance sur les titres étrangers émis en France.

Les formalités seront remplies pour l'admission des Obligations à la Cote officielle de la Bourse de Paris.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE A PARIS :

Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère,

et chez MM. Hottinguer et C^o, 38, rue de Provence,

Le Mardi 24 Octobre 1882

de 10 heures du matin à 4 heures du soir

ELLE SERA OUVERTE EN MÊME TEMPS :

à Saint-Petersbourg, Londres, Amsterdam et Berlin.

Dans le cas où les demandes dépasseraient le nombre de 445,210 Obligations, les souscriptions subiront une réduction proportionnelle.

Prix d'Émission : 278 francs

payables comme suit : Fr. 25 » en souscrivant ;
» 53 » lors de la répartition du 7 Novembre suivant ;
» 100 » le 15 Décembre 1883 ;
» 100 » le 15 Février 1883.

Total Fr. 278 »

Des certificats provisoires, au porteur, seront délivrés à la répartition contre remise des récépissés du 1^{er} versement et seront échangés, après le paiement du dernier terme, contre des titres définitifs, au porteur, timbrés, revêtus de la garantie du Gouvernement impérial de Russie.

Les titres pourront être obtenus, au choix des souscripteurs, en coupures de 500 fr. (5 20), 2,500 fr. (5 100).

Les souscripteurs auront, à toute époque, la faculté de se libérer de l'intégrité des termes à échoir, sous déduction d'un escompte au taux de 4 0/0 l'an.

Ceux qui useront de cette faculté à la répartition bénéficieront d'un escompte de 1 fr. 50 par obligation de 500 fr., ce qui en fera ressortir le prix net à 276 fr. 50.

On peut souscrire dès à présent par correspondance, en joignant le montant du 1^{er} versement, soit en espèces, soit en valeurs sur Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Théâtre de Saumur.

Direction de MM. GASPARD PELLIN et PAUL SERIN

LUNDI 23 octobre 1882,

LE POSTILLON DE LONJUMEAU

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. de Leuven et Brunswick, musique d'Adam.

Chapelou, } MM. Pellin.
Saint-Phar, }
Biju, } Isaac.
Alcindor, }
Le marquis de Corey Labranche.
Bourdon Godivier.
Un exempt Richard.
Madeleine, } M^{me} Danglade.
M^{me} de Latour, }
Rose M^{lle} Monard.
Comédiens, dames, paysans, paysannes, domestiques et soldats.

LE RÊVE D'UN NOIR

Ballet féerique en 1 acte, par M. Rougier.

Nacobo, nègre M. Rougier.
Rosée-du-Matin M^{lle} Elisa Reuters.
Boule-de-Neige Laura Reuters.
Zanita Hélène Reuters.
Nymphes : M^{lle} Beau, Strocchio, Tillhet,
Fournier, Anna et Adrienne Bercé.

Ordre : 1^o Le Postillon de Lonjumeau ; — 2^o Le Rêve d'un noir.

— Vous, docteur ?... tandis que vous favorisez...
La rage coupa la parole de M^{me} Caroline, que le sang trop prompt à s'échauffer étouffait facilement. Le docteur lui offrit le bras avec politesse.
— Permettez que je vous reconduise, madame ; le bruit incommode les fiévreux.
— Pas du tout. Je me tairai, s'il le faut, mais je reste.
— J'ai le regret de vous déclarer que c'est impossible.
— Comment... la propre femme d'un blessé... ne peut demeurer...
— Eh ! madame, quand cette femme augmente le mal de l'un et trouble les autres, j'emploie mon autorité pour rétablir l'ordre.
— Vous me chassiez !
— L'heure des visites est passée, madame.
Lucy, sans mot dire, en entendant cet avis, embrassa son frère et glissa d'un pas souple vers la porte, suivi du regard admiratif des deux malades. Ce regard se reporta, mécontent, vers la tapageuse personne qui bouleversait si mal à propos la petite distraction dont ils jouissaient.
M^{me} Caroline écumait.
Mais il lui resta cependant assez de lucidité pour comprendre qu'une plus longue résistance ne servirait qu'à changer sa retraite en expulsion.
Elle sortit donc, en essayant de ressaisir sa dignité compromise, sans une parole affectueuse

droits, ces fameux droits qu'on n'eut pas supposé lui être si chers, avait misérablement avorté, et même tourné à la plus grande gloire d'une femme qu'elle détestait d'instinct.

Le landau dépassa sur le boulevard une jeune femme en deuil qui s'en allait à pied, sans hâte. Certainement M^{me} Caroline reconnut Lucy ; mais elle était en disposition trop belliqueuse pour ne pas faire jaillir son irritation sur celle qui ne l'avait pas détournée de sa folle démarche.

Sans daigner s'arrêter pour la recueillir dans ce véhicule qui, pour l'épouvantable époque où l'on se trouvait, témoignait réellement d'un ruineux effort, la femme humiliée vit avec plaisir que les roues lançaient des gouttelettes boueuses sur les longs crêpes de sa belle-sœur.

— Famille odieuse ! ne put-elle s'empêcher de dire tout haut en s'enfonçant dans les coussins. J'y suis entrée par le divorce ; la même porte m'en fera bientôt sortir. Paris capitale enfin !... tant mieux mille fois ! je pourrai le quitter au plus vite pour reconquérir ma liberté.

(A suivre.) CLAIRE DE CHANDREUX.

Nous ne blâmons chez les autres que les défauts dont nous ne profitons pas.

C'est par l'esprit qu'on s'amuse, mais c'est par le cœur qu'on ne s'ennuie pas.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

Au bourg de Villebrier,

Composée de 4 chambres donnant sur la route, 2 chambres et cave en soubassement, cour et petit jardin derrière joignant le quai.

Cette maison est occupée par M. Bausier, débitant de tabac, et M. Poineau, chaisier.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 29 octobre 1882:

1^o UNE MAISON et ses dépendances, situées à l'Aireau, commune de Saint-Lambert-des-Levés;

2^o Et 20 ares 65 centiares de terre, situés à Gravouilleau, même commune;

Appartenant à M. Pierre LIGER. Facilité de traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit M^e MÉHOUS.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE TRÈS-JOLIE MAISON DE MAÎTRE

Nommée LABRARDAYE,

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie; au 1^{er} étage, six chambres et mansardes; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements: à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur; à MM. SIMON, propriétaire à Bocé, et GRIFATON, expert à Beaufort. (319)

Etude de M^e PLAÇAIS, notaire à Angers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

Le jeudi 16 novembre 1882, à 2 heures de l'après-midi,

En l'étude de M^e PLAÇAIS, notaire à Angers, rue des Cordeliers, n^o 15,

Sur la mise à prix de 350,000 à 295,000 fr.,

BELLE TERRE EN ANJOU

NOMMÉE LA

TERRE DE PRINCÉ

D'une contenance de 187 hectares 10 ares 04 centiares, située commune de Champigné, et par extension communes de Querru et Sceaux (Maine-et-Loire). Communication avec Angers très-facile, à 14 kilomètres de la gare de Châteaufort-sur-Sarthe. Belle chasse. Revenu: 12,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e PLAÇAIS. (566)

A VENDRE

OU A ARRENTER

UNE MAISON

Avec Jardins,

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n^o 55.

S'adresser à M. BAILLET, même rue.

A VENDRE

Un JARDIN bien affrui

Situé rue de la Guenle-du-Loup,

Avec pavillon comprenant chambre à feu, grenier; cave en roc; pompe.

S'adresser à M. ALLOY, rue du Puits-Neuf, Saumur. (511)

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

Au Petit-Puy, commune de Saumur,

MAISON D'AGRÈMENT

Avec jardins superposés, Cave dans le roc.

Belle vue sur la Vallée.

Cette maison dépend de la succession Trubert.

S'adresser à M^e BRAC, notaire, place de la Bilange. (313)

A LOUER

DE SUITE,

UNE JOLIE

MAISON DE CAMPAGNE

Sur les bords de la Loire.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (507)

TRÈS-BON MAGASIN

A CÉDER

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON

Située rue d'Orléans, n^o 12.

S'adresser à M. GIRARD, libraire.

TRÈS-BELLES

POMMES DE TERRE

A VENDRE

Espèces longue et chardon.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON BOURGEOISE

Avec caves, servitudes et jardin bien affrui.

Ancienne route de Tours, à 10 minutes de la gare d'Orléans.

S'adresser à M. DUPONT, 32, rue Dacier. (565)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

GRANDE MAISON

Avec JARDIN

COURS, REMISE ET ÉCURIE.

S'adresser à M^{me} PAPILLON, rue du Presbytère. (563)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Nommée le Petit-Epluchard,

Située à Angers, canton de Saint-Laud, rue de Frémur, traversée par le nouveau boulevard, en face le parc à fourrages.

Elle comprend maisons de maître et de fermier, beaux jardins et deux pièces de terre. Le tout comprend environ 13,500 mètres carrés.

S'adresser, pour visiter, aux locataires, et pour traiter, à M^{me} MESNET, 15, rue du Temple, Saumur. (514)

PHARMACIE CHEVEVERGNE

Saumur.

MIXTURE FERRON

Contre le Croup.

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GUERIN-BOUTRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

MALADIE INQUIÉTANTE ET GÉNÉRALE

DANS LE PAYS



Semblable à la tempête, elle fond sur nous à l'improviste. Ceux qui en sont victimes souffrent dans la poitrine, les côtes et quelquefois dans le dos. Ils sont ennuyés et ont tous les jours envie de dormir; la touche est mauvaise, surtout le matin. Les dents s'encrent d'un mucus collant. L'appétit ne va pas. L'insomnie lade ressemblant à un grand poids sur le front et quelquefois comme un vide et une faiblesse dans le cœur de l'estomac. Les yeux sont ternes et les extrémités froides et moites. Ces symptômes sont souvent accompagnés d'une toux sèche d'abord, mais suivie plus tard d'expectations d'une teinte verdâtre. Le malade se sent une fatigue incessante, et les nuits sont la plupart dans l'insomnie. Il ne dort pas. Il devient nerveux, irritable et morose et prend tout en mauvaise part. Lorsqu'il se lève subitement, il éprouve des vertiges; il est, en outre, généralement constipé et souffre de hémorrhoides, sa peau est sèche et épaisse et le sang devient épais et visqueux. Au moment, le sang prend une teinte merte, le blanc des yeux prend une teinte jaunâtre, l'urine est suie aux vomissements, qui laissent dans la bouche un goût quelquefois amer et quelquefois douxâtre; les palpitations de cœur sont fréquentes, la vue s'affaiblit, et il y a tous les jours des taches devant les yeux à tous ces symptômes se présente tout à coup. On prétend qu'un tiers de la population est atteint sous une forme ou sous une autre. Les hommes de cette maladie sont trompés sur la nature de cette maladie: les uns l'ont considérée comme une maladie du foie, les autres comme une maladie de la rate, etc., mais aucun de leurs divers pepsie, d'autres enfin ont obtenu des succès. Les traités de médecine qui ne s'occupent pas de cette maladie, les Prussiens qui ne s'occupent pas de cette maladie, les affections un succès radical, et par conséquent, elles sont la cause du mal; et dans chaque cas, le mal lui-même. Elles sont composées de plantes aromatiques dont la vertu médicamenteuse a été soigneusement assurée au rang des meilleurs remèdes. Se vend dans les Pharm^{ies} au prix de 1 fr. 50 la boîte. Dépôt à Saumur, chez M. NORMANDIN pharmacien.



28, rue de la Tonnelie
Et coin de la rue du Puits-Neuf
SAUMUR

HIVER

1882-83

PRINTEMPS-SAUMUR

Toutes les Dames savent qu'à Chaque Saison de grands efforts sont faits pour arriver à leur présenter une Très-Jolie Collection de Nouveautés en

Confections — Manteaux — Redouces — Robes — Costumes — Peignoirs — Jupons — Vêtements d'enfants — Lingerie — Soieries, etc.

POUR

Lundi 23 Octobre

Nous avons groupé dans tous nos Comptoirs des Assortiments énormes, dont l'achat a provoqué chez plusieurs Fabricants une véritable surprise pour un Centre de Consommation de l'Importance de Saumur.

Bien décidés à nous appuyer sur ce Principe Commercial Moderne — La Vente à Bon Marché — Nous allons l'appliquer cette Saison avec éclat.

Et pour le bien mettre en évidence, nous avons fait choix de la FOURRURE — cet Article d'une si grande utilité — qui, jusqu'à présent, a été vendu partout à un Taux si élevé.

Ainsi, nous vendrons des MANCHONS DE DAMPS EN LOUP DE RUSSIE, AUX PRIX VRAIMENT CURIEUX DE

Trente-neuf sous

ET DES MANCHONS EN VÉRITABLE CASTOR DES INDES A

Quatre francs dix sous

Nos ateliers préparent plusieurs Séries de Costumes tout faits, qui ne seront pas un simple échafaudage de Tissus plus ou moins gracieux — mais bien de Vraies Toilettes de Style — qui leur permettront — suivant la Tradition du reste — de continuer à donner le Ton pour les Modes Nouvelles.

On connaît d'ailleurs la Devise invariable des Magasins du Printemps

VENDRE

BON, ÉLÉGANTE ET BON MARCHÉ

Cette fois encore, nous pouvons l'assurer, elle sera pleinement justifiée. Et l'on verra que notre préoccupation constante est de rechercher tous les moyens d'être utiles et agréables à notre Clientèle.

MAGASINS DU PRINTEMPS.

AVIS

M. SARGET-GIRAULT

Propriétaire des MAGASINS de la PAIX

Situés rue d'Orléans, à Saumur,

Informe sa nombreuse clientèle, que le faux bruit qui a été répandu qu'il quittait les affaires est dénué de tout fondement.

Il profite de cette occasion pour rappeler à sa clientèle qu'elle trouvera comme par le passé, dans ses magasins, un choix considérable de toutes les Marchandises ET A DES PRIX QUI DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE.

UNE DAME, connaissant la commerce, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME MARIÉ, muni de références, demande un emploi comme régisseur, comptable, surveillant dans une maison de commerce ou une usine. S'adresser au bureau du journal.

ON DÉSIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin. S'adresser au bureau du journal.